



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/18527
16 décembre 1986
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Lettre datée du 16 décembre 1986, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des
Nations Unies

J'ai l'honneur, d'ordre de mon gouvernement, de vous informer que le mardi 15 décembre 1986, à 15 heures, des avions irakiens ont bombardé quatre quartiers résidentiels de Dorood (province du Louristan). Ce dernier en date des crimes du régime irakien aurait fait 22 martyrs et 48 blessés dans la population civile, pour la plupart des femmes et des enfants. Quinze maisons ont également été détruites au cours de cette vile attaque contre des secteurs civils.

La récente escalade de la criminelle politique iraquienne contre les populations civiles - dont il est maintenant de notoriété publique qu'elle a été encouragée par les services de renseignements de l'un des membres permanents du Conseil de sécurité - met gravement en danger les populations civiles innocentes des deux pays. Il conviendrait par conséquent que les organes appropriés des Nations Unies prennent les mesures efficaces qui s'imposent pour mettre fin à des violations aussi flagrantes des principes les mieux établis du droit international régissant la conduite des hostilités.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) Mohammad Javad ZARIF
